



000396 / PR / ANBG / DG / DOS / SO

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) porte à la connaissance des étudiants gabonais en fin de cycle (BTS, DUT, Licence, Master), qu'un partenariat entre l'Ambassade de France, Haute Représentation de la République Française au Gabon (par le Service de Coopération et d'Action Culturelle – SCAC) et l'Agence Nationale des Bourses du Gabon – ANBG, dénommé « **Bourse Concorde** » permet d'offrir pour l'année académique 2018-2019, des bourses d'études dans les universités et établissements publics de France.

Les personnes intéressées doivent suivre la procédure suivante :

- Télécharger et remplir le formulaire de candidature « **bourse de Coopération** » sur le site www.anbg.ga;
- Joindre :
 - ✓ une copie d'acte de naissance légalisé;
 - ✓ une copie certifiée de l'attestation de scolarité (pour les étudiants scolarisés en dernière année du cycle);
 - ✓ une copie du diplôme sanctionnant la fin du cycle ;
 - ✓ Une copie de la quittance de paiement « campus France » ;
 - ✓ les relevés de notes de l'année en cours (pour les étudiants scolarisés), les relevés de notes de fin de cycle (pour les non scolarisés);
 - ✓ un certificat de non grossesse pour les filles ;
 - ✓ une inscription pour l'année scolaire 2018/2019 au sein d'un établissement public français ;

Le dossier est à déposer au plus tard le 15 juin 2018 à l'ANBG porte A33 ou A35 au 1^{er} étage (service courrier).

Sont concernées les personnes ayant dûment et préalablement transmis un dossier de demande de bourse, à l'ANBG au **30 avril 2018**.

Fait à Libreville le 22 mai 2018

